INTÉRESSEMENT Plan Épargne Groupe L'UNSA vous informe:





La SNCF vient de communiquer officiellement les montants des sommes versées aux salariés au titre de l'intéressement 2016, négocié et validé par l'UNSA. Cet intéressement financier sera versé à la fin du premier semestre, quel que soit le grade, le collège et le niveau de rémunération de l'agent.

- 401 € pour les agents rattachés à l'ÉPIC Mobilités toute l'année,
- 449 € pour les agents rattachés à l'ÉPIC Réseau toute l'année (ex-RFF),
- 425 € pour les agents ayant travaillé 6 mois à Mobilités, et 6 mois à Réseau,
- et 198 € + prime 200 € négociée et obtenue par l'UNSA conformément à l'esprit de la loi portant réforme du ferroviaire, pour les agents ayant travaillé 6 mois à Mobilités, et actuellement rattachés à l'ÉPIC de tête SNCF.

Ces montants résultent, pour partie, du bilan financier consolidé publié par la SNCF pour l'exercice 2015 ; les critères globaux de calculs négociés étant en effet d'ordres **"économiques"**, **"industriels" et "sociaux"**.



Mi-avril 2016, chaque salarié éligible à l'intéressement va recevoir un courrier indiquant le montant individuel perçu. Ce courrier contiendra également un bulletin d'option à compléter. Sous 15 jours, réponse devra être donnée concernant le choix individuel : perception sur fiche de paye au mois de mai, ou placement sur le Plan d'Épargne Groupe SNCF avec défiscalisation des sommes versées. Sans réponse, placement par défaut sur le PEG. (Une combinaison des 2 options est possible)





Épargne salariale: La SNCF a instauré un Plan d'Épargne Entreprise dès 1989. Actuellement chaque salarié SNCF, après 3 mois de présence, peut adhérer et souscrire sur 2 fonds: Épargne « Saphir » ou « Horizon solidaire ». Les sommes sont bloquées 4 ans et demi avec de nombreux cas de déblocages anticipés. (Mariage, PACS, construction de maison,...). L'UNSA a négocié et validé en 2015 un Plan d'Épargne Groupe, tout en faisant évoluer l'abondement* maxi de 250 à 300 €. Il s'est substitué au PEE en janvier 2016, renforçant la cohésion sociale des 3 ÉPIC. L'organisme collecteur et de gestion pour le GPF SNCF est Natixis.

* Contribution SNCF maxi pour un versement de 1500 €. (Jusqu'à 500 € : 30 %, de 501 € à 1000 € : 20 %, de 1001 € à 1500 € : 10 %)





Pôles RH, note RH PEE sur Intranet
Natixis Interépargne Service 8060 14029 Caen Cedex 9
www.interepargne.natixis.com



NATIXIS



Négociations payantes!



Salarié-e de la SNCF: je veux un syndicat autonome, je veux un syndicat moderne et utile, je veux un syndicat qui me renseigne, je veux un syndicat qui s'occupe de moi !!!

